COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 08 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le lundi 08 juin, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Guillaume PELTIER, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. Sébastien RAVIER, Mme Caroline de BODINAT, M. Mathieu SPIESSER, M. Wilfried LAURENT, Mme Christel DAVOLI, M. Guillaume GIOT, M. Philippe SEDILLEAU, Mme Virginie SENTUCQ, M. Jean-François GIRARD, Mme Frédérique LAFONT, Mme Joëlle ANDREOLETTI.

Etaient absents: Mme Jacqueline SCHREINER, M. Edouard ANDRE, Mme Edith BRESSON.

<u>Procurations</u>: Mme Jacqueline SCHREINER pour Mme Frédérique LAFONT M. Edouard ANDRE pour M. Mathieu SPIESSER.
Mme Edith BRESSON pour M. Sébastien RAVIER

Secrétaire de séance : Mme Caroline de BODINAT.

ORDRE DU JOUR:

1°) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION POUR LA BIBLIOTHEQUE ET POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ORDINATEUR. NET

Afin de régulariser le dossier de la bibliothèque auprès du Conseil Départemental, le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur la demande de subvention pour l'acquisition d'un logiciel de gestion et le bénéfice de l'installation d'un ordinateur.net.

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

La réouverture de la bibliothèque est prévue vers le 20 juin prochain. Un petit noyau de bénévoles y participe. L'inauguration est envisagée en septembre, le Maire souhaite lui donner un nom en rapport avec un auteur de la région.

Monsieur Guillaume Giot demande si la commune ne pourrait pas s'abonner à la revue du GRAHS (Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne) très intéressante.

2°) DUREE D'AMORTISSEMENT DE LA CHAUFFERIE BOIS ET SES RESEAUX

Les travaux de la chaufferie bois étant terminés, il est nécessaire de délibérer sur la fixation des durées d'amortissements des immobilisations relatives à ce budget. Le Trésorier suggère une durée de 15 ans. Les amortissements débuteront en 2016.

Budget Annexe Chaufferie bois		
Seuil unitaire en-deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :		500 €
Catégories de biens amortis :	Durée :	
Réseau de chaleur	15 ans	

	Agencements et aménagements divers	15 ans
- 1	Le Maire est autorisé à fixer la durée d'amortissement	1
des hiens rénertoriés à l'intérieur des catégories de hiens ci-dessus		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions.

3°) TARIFS ABONNEMENT ET REVENTE CHALEUR BOIS

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de déterminer les tarifs appliqués à la communauté de communes de la Sologne des Etangs concernant le raccordement du Relais de Services Publics au réseau de chaleur bois pour l'entretien et la revente de chaleur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'opter pour une facture annuelle établie au mois de juin pour la période de chauffe du 1^{er} septembre au 31 mai.
- De fixer le prix du MWh à 33 € TTC.
- De refacturer 20% des factures d'entretien.
- De faire signer une convention d'approvisionnement.
- D'indexer le prix de l'entretien et de la revente de chaleur sur le prix d'achat des plaquettes sèches.

FRAIS DE CHAUFFAGE LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer afin de fixer le montant des participations aux frais de chauffage sur les logements communaux alimentés par la chaufferie bois pour la saison de chauffe du 1^{er} septembre au 31 mai.

Un forfait mensuel de 8 € sera demandé aux locataires, au prorata du nombre de m² du logement auquel sera ajouté un forfait annuel de frais d'entretien de 60 €.

Ces forfaits seront indexés sur le prix d'achat des plaquettes sèches et des factures d'entretien.

Les logements concernés sont situés :

- 14 rue Henri de Geoffre, type I
- 14 rue Henri de Geoffre, type III
- 16 rue Henri de Geoffre, type V

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

Madame Edith BRESSON, prise par ses obligations professionnelles, arrive à la séance du conseil municipal à 19h50.

4°) MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES ETANGS

5°) TRANSFERT DE LA COMPETENCE URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES ETANGS EN VUE DU PLUI

Progressivement, les communautés de communes vont se voir transférer les compétences en matière d'urbanisme. Le conseil communautaire de la Sologne des Etangs s'est prononcé sur le transfert de la compétence urbanisme en vue de réaliser un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) selon les dispositions de la loi ALUR. Les maires conservent leurs pouvoirs sur les permis de construire. Il faut une cohérence entre les territoires et mutualiser les coûts. Chaque commune doit délibérer.

Monsieur Guillaume GIOT évoque le fait que c'est une compétence que perd la commune au profit de la commune de communes et se demande si cette nouvelle organisation ne va pas priver les élus du droit de regard sur l'affectation des terrains dans la commune.

Le Maire répond qu'un cadre bien précis sera déterminé.

Un cabinet d'études accompagnera la Communauté de Communes pour l'élaboration du PLUi.

Sur les onze communes de la communauté de Communes de la Sologne des Etangs, dix ont souhaité mutualiser leur PLU.

Les applications et affectations restent de fait de la compétence des communes qui vont toutes participer à l'élaboration du PLUi.

Ces règles vont s'intégrer dans un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) soutenu par le Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne.

Monsieur Guillaume GIOT s'interroge sur le fait que le conseil municipal doit se prononcer sur le transfert de compétences sans connaître les règles du SCoT.

Monsieur le Maire répond qu'il veut mettre des critères très stricts et des garde-fous solides. Une décision doit être prise avant le 30 juillet 2015. Selon la loi ALUR, à compter du 27 mars 2017, la Communauté de Communes récupèrera automatiquement les PLU et si aucun PLUi n'a été prévu, c'est l'état qui imposera sa vision de la réforme, voilà pourquoi il est important de l'anticiper.

Lorsque le projet de PLUi sera à l'étude, le conseil communautaire sollicitera tous les élus qui le souhaitent.

Monsieur GIOT signale que la commission urbanisme de la Communauté de Communes ne s'est pas encore réunie.

Monsieur le Maire explique qu'il sera attentif au fait de réunir cette commission dès qu'il sera nécessaire.

A la demande du Maire, Monsieur Guillaume PELTIER, un suivi régulier des travaux d'élaboration du PLUi devra associer les conseillers municipaux des communes volontaires.

Ces deux points sont votés à l'unanimité du conseil municipal.

6°) NOMINATION D'UN INTERLOCUTEUR OPERATIONNEL ET DE DEUX RESPONSABLES DE L'ENTRETIEN DU BALISAGE ET DU FONCIER DES PARCOURS AU COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEES PEDESTRES

Dans le cadre de l'inscription des circuits pédestres au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.) relatifs aux sports de nature, la Communauté de Communes a accepté de s'engager par convention à réaliser des travaux d'aménagements nécessaires et à entretenir les chemins et balisage de circuits.

Suite au renouvellement d'élus lors des dernières élections municipales, la plupart des anciens référents n'étant plus présents au sein des municipalités, le Comité Départemental de Randonnées Pédestres demande de renommer pour chaque commune :

- 1 interlocuteur opérationnel du CDRP41
- 2 responsables de l'entretien du balisage et du foncier du parcours

Monsieur le Maire demande à l'assemblée qui souhaite se proposer.

Monsieur Jean-François GIRARD propose sa candidature en qualité d'interlocuteur opérationnel du CDRP41.

Messieurs Christophe BOTHEREAU et Nicolas GRIVEAU sont quant à eux désignés responsables de l'entretien du balisage et du foncier du parcours.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, Monsieur Jean-François GIRARD n'a pas pris part au vote.

7°) REGULARISATIONS DE DELIBERATIONS SUR LES REVISIONS DES TARIFS DES SALLES MUNICIPALES, DES STANDS ET DES BARNUMS

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ayant reçu délégation de pouvoir par délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2014, la révision des tarifs des salles municipales et du matériel entrent dans cette délégation.

A l'avenir, cette révision se fera dans le cadre de cette délégation.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

8°) DECISION CONCERNANT LA DESAFFILIATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS (AGGLOPOLYS) ET DU C.I.A.S. DU BLAISOIS AU CENTRE DE GESTION DE LOIR-ET-CHER

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Blois (Agglopolys) et du C.I.A.S. du Blaisois a sollicité la désaffiliation du Centre de Gestion de Loir-et-Cher (structure publique dirigée par un conseil d'administration composée d'élus locaux en charge de gérer les carrières des agents de la Fonction Publique Territoriale soit près de 4 600 personnes. Elle s'occupe également de la médecine professionnelle).

En application du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion lorsqu'une collectivité ou un établissement public affilié à titre volontaire souhaite se désaffilier du Centre de Gestion, les autres structures affiliées peuvent exprimer leur opposition dans les conditions de majorité prévues à l'article 30 du même décret.

Cet article précise que le Président du Centre de Gestion accuse réception de la demande et en informe l'ensemble des Collectivités affiliées en les invitant à faire valoir auprès de lui, dans un délai de deux mois, leurs droits à opposition dans les conditions prévues au 4ème alinéa de l'article 15 de la loi du 26 janvier 1984.

A l'expiration de ce délai, Le Président du Centre de Gestion constate que les conditions de majorité prévues par les dispositions règlementaires sont remplies ou non.

Il peut ainsi, être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités ou établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités ou établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

A défaut de réception d'une délibération, l'avis sera réputé favorable à la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération et du C.I.A.S. du Blaisois à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Maire précise que c'est une rupture d'engagement. Cela va occasionner une perte financière importante pour le Centre de Gestion. L'Association des Maires a demandé de délibérer en tant que membres du conseil d'administration. Les élus des communes rurales font des efforts sur les mutualisations et vont être une fois de plus les victimes financières au profit des centres urbains.

Le conseil municipal vote à l'unanimité contre la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération de Blois et du C.I.A.S. du Blaisois au Centre de Gestion de Loir-et-Cher.

9°) DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE MATERNELLE DES CASTORS POUR VOYAGE DE FIN D'ANNEE

La demande de subvention de l'école maternelle reçue pour le voyage de fin d'année a déjà été accordée au budget primitif 2015. Un courrier de remerciements est parvenu en mairie en date du 12 mai dernier. Il n'y a donc pas lieu de délibérer sur ce point (appel téléphonique de la Directrice le 04 juin 2015.) Il ne s'agit pas d'une demande supplémentaire.

POINTS D'INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES:

COLLEGE:

Depuis plusieurs mois, le collège Louis Pergaud était confronté à un problème de blocage avec une principale très isolée. Face à elle, les professeurs, les parents d'élèves et les élus. Une mutation a été demandée. La volonté de s'impliquer dans le dossier a permis l'arrivée d'une nouvelle principale, Madame Hélène LINARD. Monsieur le Maire l'a rencontrée et a échangé avec elle sur l'avenir. C'est une personne très impliquée qui connaît bien ses sujets et le secteur des formations professionnalisantes. C'est une belle nouvelle.

ASSAINISSEMENT:

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne accorde une aide financière de 8 617.88 euros pour les travaux de stockage des boues d'épuration correspondant à 35 % de la dépense retenue (24 622.50 €). La commune a obtenu la subvention maximum. Monsieur Guillaume GIOT a consulté longuement la Société Véolia et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

CHAUFFERIE BOIS:

La subvention Pôle d'Excellence Rurale (PER) a été versée le 23 avril 2015 pour 161 393.42€ concernant les travaux de la chaufferie bois.

SALLE DES FETES:

Un projet d'acquisition d'une armoire réfrigérée est en cours pour la salle des fêtes.

PERSONNEL COMMUNAL:

Une employée communale est en disponibilité à compter du 1^{er} juin 2015 pour trois ans.

Une réflexion est engagée sur plusieurs possibilités quant à l'organisation du planning et du recrutement à partir du mois de septembre prochain. Cet agent se trouvait à 80% et effectuait 28 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal réfléchisse pour ce remplacement tout en respectant une rigueur budgétaire. En profiter pour effectuer une réorganisation des services et voir les possibilités sur les contrats aidés.

Une période d'essai sera incontournable.

COMMISSION DES COMMERCANTS:

Les retours du questionnaire destiné aux commerçants du village ont été positifs (35% de réponses). Il en ressort plusieurs idées majeures intéressantes.

La population demande majoritairement un pôle de santé.

La présentation des résultats aux commerçants sera évoquée lors de la réunion du 15 juin prochain et à la population lors de la réunion publique du vendredi 19 juin 2015.

FETES ET CEREMONIES:

14 JUIN : Randonnée pédestre au départ de la Forge organisée par l'UNCAFN.

19 JUIN : Réunion publique (biannuelle) à 19h00 à la Salle des Fêtes : présentation du bilan et des projets, débat questions/réponses avec le Maire et tout le Conseil municipal.

20 JUIN: Kermesse de l'école à 14h.

20 JUIN : Fête de la musique sur la place du village.

27 - 28 JUIN : Le comice agricole sur le site de l'Ecoparc avec plus de 20.000 visiteurs attendus.

13 JUILLET : Relance du vieux Critérium cycliste de Sologne – Départ de Millancay à 18h00

14 JUILLET: Fête nationale, animation, feux d'artifice et bal populaire.

25 JUILLET : Soirée moules frites qui retrouvera cette année un angle plus solognot avec au menu du sanglier.

Monsieur Guillaume PELTIER a rappelé l'importance de l'implication de chacun, élus et habitants dans l'organisation de tous ces évènements.

FORUM DES ENTREPRISES:

Information : le coût pour chaque communauté de communes participant à l'évènement s'est élevé à 6541 €.

POLE SANTE:

Le projet du pôle de santé avance. Une aide de la Région pour le pôle hôtelier est accordée. L'ouverture est prévue pour décembre 2016 ou début d'année 2017. Il commencera par

différentes tranches de travaux et par étapes.

Cela représente 500 000 € d'investissement. Concernant la recherche d'un médecin généraliste, le dossier est en cours.

C'est un projet très lourd. Il faut trouver un médecin généraliste, interlocuteur et leader de ce pôle santé.

Cet établissement changera tout pour notre commune qui deviendra un centre dynamique.

QUESTIONS DIVERSES:

Monsieur Jean-François GIRARD annonce que la réunion du conseil municipal n'est pas parue dans la presse locale. Il précise que cela arrive de temps en temps.

Des problèmes de clés ont été rencontrés lors du concert de la Chorale et de l'Association musicale samedi soir à la salle des fêtes. Il semblerait que cela provienne de l'étiquetage.

Dans le dernier bulletin municipal, il est de nouveau évoqué l'endettement de la commune et les réalisations faites par le précédent conseil municipal. Monsieur Jean-François GIRARD remet une liste des investissements effectués sur plusieurs années afin d'informer tous les membres du conseil municipal. La rigueur sera toujours appliquée sur les suppléments permanents concernant les travaux. Monsieur Guillaume GIOT évoque le fait que l'on peut vite se faire piéger par des problèmes techniques qui engendrent des surcoûts.

Une invitation pour la visite de la station d'épuration de la commune de Saint-Viâtre a été reçue. Monsieur Guillaume GIOT et Monsieur Mathieu SPIESSER proposent de s'y rendre.

La commune a reçu les conclusions du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB) concernant les barrages. Monsieur Guillaume GIOT précise que le barrage du Beuvron a un problème. Il explique qu'une subvention peut être accordée à hauteur de 100 % des travaux selon le classement des rivières. Des diagnostics sont à mettre en place. Monsieur le Maire demande qui veut s'occuper de l'eau et de nos rivières. Monsieur Guillaume GIOT se propose.

La tonte des terrains communaux n'est pas effectuée régulièrement. Les employés communaux sont informés.

Il faut décorer le village pour le comice agricole. Le blé sera ramassé dimanche et des bouquets seront réalisés par l'Association Bel Automne. Un vieux tracteur sera installé sur la place Charles Quenet. Une dynamique aurait dû être créée avec les associations en les réunissant afin qu'elles se sentent concernées par cet évènement. Tout le monde a été informé mais il y a trop peu de bénévoles de Neung inscrits pour l'évènement.

Les réunions des élus du samedi matin sont le moyen de relayer les informations et les demandes. Les commerçants peuvent également décorer leur vitrine.

Les élèves de la chorale du Collège font un spectacle mardi 09 juin à 20h30 à la salle des fêtes.

La séance est levée à 22h15.